

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO HIPPO

## ARTICLE 1. ORGANISATION DU CONCOURS HIPPO

Fotoloft organise du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2021 un concours photo amateur sur le thème du cheval. Des expositions des images sélectionnées seront réalisées par le Centre d'Art Photographique Negpos avec l'hippodrome de Nîmes, partenaire de l'opération.

## ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participation exclusivement réservée aux photographes amateurs, gratuite et sans obligation d'achat.

Les membres de l'organisation du concours et les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Chaque participant peut proposer un maximum de 2 photos : fichiers numériques JPEG, format 3/2 (par exemple 24x36, 30x45, 40x60), résolution 300 dpi.

Un numéro sera attribué à chaque participant afin de conserver l'anonymat lors de la sélection.

## ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants au **Concours Hippo** doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo, si c'est le cas.

La photographie devra être une œuvre originale. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété des photographies.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

La communication de l'exposition est à la charge de l'organisateur qui se réserve le droit d'utiliser les clichés sélectionnés pour la communication des expositions.

Le nom de l'auteur sera mentionné au bas de la photographie.

## ARTICLE 4. DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES EN FICHIERS NUMÉRIQUES

Les fichiers sont à envoyer, avec ce règlement signé, au plus tard le 30 septembre 2021 à **Fotoloft Magazine** via WE TRANSFER à [philippe.ibars@negpos.fr](mailto:philippe.ibars@negpos.fr).

Les fichiers devront être accompagnés du présent règlement dûment rempli et signé avec l'accord parental si le participant est mineur.

La participation au concours sera validée par retour de courrier à la réception des envois et de ce règlement signé.

## ARTICLE 5. MODALITÉS D'EXPOSITION

Le tirage des clichés sélectionnés en format 40x60 sera à la charge de l'organisateur.

Les tirages seront offerts par le Centre d'Art Photographique Negpos aux participants après les expositions.

Les dates et les lieux de ces expositions seront communiqués aux participants.

## ARTICLE 6. JURY ET PRIX

Le Jury sera composé de photographes professionnels et de partenaires de l'organisation du concours.

Le jury sélectionnera 25 clichés pour l'exposition et décernera 3 prix.

Les trois premières photographies seront publiées dans le N°20 de la revue **Fotoloft**.

Les 25 photos sélectionnées seront publiées dans la revue **Fotoloft Magazine**.

Les lots seront communiqués dans **Fotoloft Magazine** au fur et à mesure de leur constitution, notons. Ils comportent à ce jour :

- Un Appareil photo instantané Fujifilm Instax Mini 11 offert par Images Photo Nîmes, une journée VIP avec repas à l'hippodrome de Nîmes, une visite de La manade Albert Chapelle à St Martin de Crau, des abonnements à la revue **Fotoloft**, le tirage en 40x60 de l'œuvre sélectionnée.

Date:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Nombre de photos :

Signature (lu et approuvé) :

Autorisation parentale le cas échéant :

*Je soussigné, \_\_\_\_\_ autorise  
à participer au concours photo Hippo organisé par Fotoloft.*

Signature :

Document PDF à joindre à votre envoi via Wetransfer à [philippe.ibars@negpos.fr](mailto:philippe.ibars@negpos.fr)